

Comité Syndical • Séance du 16/12/2025

Compte-Rendu de réunion

10h10 : Le quorum étant atteint, Nicolas GARCIA, Président du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Il fait part des pouvoirs transmis et propose ensuite l'ordre du jour communiqué dans les convocations. Ce dernier est validé à l'unanimité.

Compte-rendu du précédent Comité Syndical (25/06/2025)

N. GARCIA demande s'il y a des remarques concernant le projet de compte-rendu du précédent Comité Syndical qui s'est tenu le 25 juin 2025 (projet transmis avec les invitations). En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 25 juin 2025 est validé à l'unanimité.

Informations

Information des décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

N. GARCIA fait part des informations suivantes au Comité Syndical :

Virement de crédits

Conformément à la délibération n°2 du 13/02/2025 relative à « la fongibilité des crédits », N. GARCIA a procédé à un virement de crédit dans la section d'investissement entre le chapitre 21, article 21748 et le chapitre 20, article 2051 pour un montant de 4 000 €, ce qui correspond à 6,2% des montants des dépenses réelles budgétées en section d'investissement.

Attribution de marchés

Marché de fourniture 2025-F-01 (délibération n°3 du 13/02/2025) relatif au remplacement des sondes piézométriques et télétransmission des données : Le marché a été attribué à la société OTT HYDROMET pour un montant de 56 213 € H.T.

N. GARCIA précise que ce marché est aidé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau et 10% par la Région.

Marché de prestation de service 2025-E-01 relatif à la refonte du site internet du Syndicat Mixte (délibération n°7 du 11/02/2022) : N. GARCIA indique que ce marché a été attribué à la société Emmaluc pour un montant de 7 205 € H.T.

Il ajoute que le nouveau site Internet sera présenté lors du prochain Comité Syndical. Conforme aux standards actuels et plus convivial, il présentera un changement majeur sur le fond par rapport au site actuel : l'accès à l'observatoire des nappes. Ce point est à l'ordre du jour du présent Comité Syndical.

Etat des nappes au 15/12/2025

Pour ce point d'information, N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT

Ce dernier indique en préalable que les données présentées ne prennent pas en compte les pluies importantes de la veille. Il présente ensuite l'état des nappes, unité de gestion par unité de gestion.

M. LESNE demande si la pluie est tombée de manière homogène sur le département et sur la plaine du Roussillon en particulier.

H. TACHRIFT indique qu'il ne dispose pas encore de l'ensemble des données mais qu'à priori les cumuls ont été les plus importants dans le secteur du Boulou et au pied des Albères. L'arrière-pays a été beaucoup moins touché.

T. MARTINEZ confirme que les hauts cantons de l'Agly ont eu peu de pluie ce qui est dommageable pour le remplissage du barrage.

A l'issue de la présentation, F. NICOLEAU demande pourquoi la « Bordure Côtière Sud » est l'unité de gestion pour laquelle la situation est la plus favorable.

H. TACHRIFT indique qu'il s'agit d'un secteur où les nappes Pliocène sont moins sollicitées pour l'AEP. Par ailleurs, le niveau des nappes du paléo-chenal du Tech sont maintenues par le fleuve.

T. MARTINEZ indique que PMM CU priorise également l'utilisation des nappes quaternaires pour la production d'eau potable et que ceci permet de soulager les nappes Pliocène.

H. TACHRIFT confirme que cette pratique, encouragée par le Syndicat des Nappes depuis une dizaine d'année est désormais mise en œuvre par l'ensemble des collectivités disposant des deux ressources (Pliocène et Quaternaire) et que cela a un réel effet sur le niveau des nappes Pliocène.

C. DURAND demande si des évolutions du biseau salée sont mises en évidence à Ste Marie.

G. NADAL indique que le forage AEP F4 de Ste Marie, sensible aux intrusions salines, a fait l'objet de travaux de la part de PMM récemment : le fond de l'ouvrage au droit duquel les principales arrivées d'eau salée étaient constatées a été bouché. Le forage a perdu un peu de sa productivité mais les concentrations ont baissé significativement même si elles restent toujours à un niveau relativement important. Aucune évolution significative n'a été constatée par ailleurs.

Autres informations :

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter les autres informations et actualités du Syndicat Mixte :

Arrivé du nouveau Chargé de Mission SAGE

H. TACHRIFT informe l'assemblée qu'en remplacement de Séverine LE MESTRE, partie en disponibilité, Raphaël NEGRINI a été recruté au 1er octobre 2025 en tant que Chargé de Mission SAGE. Ce dernier se présente succinctement.

CLE du 04/11/2025

H. TACHRIFT indique qu'une CLE des nappes s'est tenue le 04/11/2025. Les principaux points à l'ordre du jour débattus ont été les suivants :

- Avis sur le SCOT de la Com Com Corbière Salanque Méditerranée : En l'absence d'élément permettant de démontrer l'adéquation entre besoins et ressources sur un secteur sensible de la plaine du Roussillon (vallée de l'Agly), la CLE a rendu un avis défavorable.

F. NICOLEAU demande les conséquences d'un avis défavorable de la CLE.

H. TACHRIFT indique que les avis de la CLE ne sont pas contraignant en soi. L'Etat qui a par ailleurs rendu un avis également défavorable, peut le prendre en compte, ou non. Généralement les avis de la CLE sont tout de même suivis par les services de l'Etat.

- Avis sur le PLUi de PMM : Le travail de démonstration sur l'adéquation Besoins – Ressource a été mené. Cependant, il mérite d'être complété sur certains points (capacité de l'unité de gestion Têt à alimenter les autres unités de gestion, problématiques des intrusions salines sur la bordure Côtière...). La CLE a donc rendu un avis « favorable avec observations ».
- Avis sur la régularisation des forages agricoles dans la vallée du Tech. Les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture et le Syndicat des nappes ont mené un travail important pour la régularisation des forages agricoles. Ce travail a débuté par la « vallée du Tech » où un dossier « police de l'eau » global vient d'être déposé. Dans la mesure où il respecte les règles du SAGE (quotas dans le Pliocène et rationalisation des prélèvements en fonction des besoins), la CLE a donné un avis favorable.

Ce travail doit permettre une amélioration importante des connaissances des prélèvements (pose de compteurs). Il doit être poursuivi dans 3 autres unités de gestions dans les mois à venir (Bordure Côtière Sud, Bordure Côtière Nord et Vallée de la Têt). Seuls les Aspres et l'Agly sont pour l'heure exclus de cette démarche.

Projet ESCAT

H. TACHRIFT indique que conformément à la délibération n°1 du 26/06/2025, le Syndicat Mixte a répondu à « un petit projet européen » avec la structure de Gestion de l'eau situé dans l'Empurda. Il rappelle l'objet de ce projet : mettre en œuvre un outil de centralisation des données de prélèvements et de réaliser des réunions transfrontalières par filière pour la réalisation d'économies d'eau. Le projet a été retenu et se déroulera entre 2026 et 2027. Financé à 65% par l'Europe, il devrait permettre une aide à hauteur de 55 000 €.

A. DOMENECH souligne que la Catalogne sud manque d'eau et qu'il ne faut pas que le projet consiste à partager l'eau de notre territoire.

H. TACHRIFT indique que la vocation du projet est de partager les bonnes pratiques et non l'eau.

T. MARTINEZ indique que l'Espagne réalise des projets ambitieux. Ainsi il a pu visiter récemment un projet de REUT permettant d'irriguer 4 000 ha. Les contraintes administratives sont moins lourdes qu'en France et les projets peuvent être financés à 100% par l'Etat et la Région.

Révision de l'Arrêté cadre sécheresse

H. TACHRIFT rappelle que les services de l'Etat ont en charge la révision de l'arrêté cadre sécheresse. Pour cela, ils ont piloté des groupes de travail pour le faire évoluer, conformément à la loi et aux directives de l'Etat en la matière. Le Syndicat des nappes a apporté ses contributions en proposant de modifier les niveaux piézométriques de références et en créant une unité de gestion particulière dans la vallée de la Têt où le fonctionnement des canaux a un fort impact sur le comportement des nappes.

Cet arrêté cadre sécheresse est soumis à enquête publique en début d'année.

Principales études en cours

H. TACHRIFT rappelle les trois études principales en cours de réalisation actuellement :

- Etude Nappes 70 : elle doit permettre d'apprécier l'impact du changement climatique à l'horizon 2070. Le modèle numérique a été construit et présenté lors d'un CoTech, le 7 novembre. Les scénarios climatiques vont maintenant être simulés.
- Bilan PGRE : Après 6 années de mise en œuvre, le PGRE fait l'objet d'un bilan complet et critique. Sur la base de ce bilan et des éléments de perspectives apportés par l'étude Nappes70, le PTGE devra être construit en 2026. Contrairement à d'autres structures, le bilan est réalisé en régie.

- EDTAPES : Expérimentation pour permettre des économies d'eau dans l'Agriculture : la troisième année de test touche à sa fin et les résultats de cette étude importante seront présentés en début d'année 2026.

Il précise que ces études seront présentées lors du prochain Comité Syndical et indique pour chacune d'entre elles, leur état d'avancement.

Point Agenda

L'assemblée est informée des réunions suivantes :

- Le 19 décembre à 14h30 : Comité stratégique plan de Résilience
- Le 17 février 2026 à 10h00 : Comité Syndical : vote du budget 2026
- Le 19 février 2026 à 9h00 : CLE des nappes

2 Administration du Syndicat Mixte

Décision Modificative n°1

Afin d'ajuster au mieux les prévisions budgétaires, le Président propose la décision modificative suivante pour le budget 2025, concernant la section d'investissement : il s'agit de « passer » 15 000 € du chapitre 21 (Immo matériels) au chapitre 20 (Immo immatériel). Cette modification doit permettre de finaliser la réalisation du site internet et les prestations informatiques associées pour la réalisation de l'observatoire des nappes.

La délibération n°1 relative à la décision modificative n°1 est votée à l'unanimité

Passage au Compte Financier Unique (CFU)

N. GARCIA rappelle que la loi impose le passage au Compte Financier Unique au plus tard en 2027. Ce dernier remplacera le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Il est proposé aujourd'hui de passer au CFU dès l'année 2026, pour la présentation des comptes de l'année 2025.

La délibération n°2 relative au passage au CFU est votée à l'unanimité

Avenant à la régie d'avances du Syndicat Mixte

N. GARCIA rappelle que le Syndicat Mixte est actuellement muni d'une petite régie d'avances pour les menues dépenses : petit matériel technique et frais divers. La régie d'avances prévoit que ces dépenses ne soient possibles qu'en argent liquide. Aujourd'hui, pour l'achat en ligne, notamment de petits matériels ou prestations informatiques, certains fournisseurs n'acceptent pas les mandats administratifs et souhaitent un paiement par carte bancaire.

Pour faciliter les procédures d'achats et permettre les achats « meilleurs marchés », il est donc proposé aujourd'hui d'apporter un avenant à la délibération relative à la régie

d'avances. Cet avenant doit permettre de payer en carte bleue, également pour des dépenses d'investissement. Le plafond de la régie serait réhaussé à 300 € (au lieu de 200 € actuellement).

La délibération n°3 relative à l'avenant à la délibération de la régie d'avances est votée à l'unanimité

Demande de subventions pour l'année 2026

N. GARCIA informe l'assemblée que l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Conseil Départemental 66 sont des partenaires financiers indispensables pour le Syndicat Mixte. L'Agence de l'Eau finance notamment quatre postes (Directeur / Hydrogéologue, Chargé de Mission SAGE, Chargée de Mission PGRE, Technicien) et la Région et le Département peuvent intervenir sur des actions ponctuelles, notamment en investissement.

Dans tous les cas, les demandes de financement pour des postes pour l'année 2026 doivent être réalisées avant le 31/12/2025. Il convient donc de prendre une délibération aujourd'hui pour transmettre cette demande d'ici le 31/12/2025.

La délibération n°4 relative aux demandes de subvention pour l'année 2026 est votée à l'unanimité

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

N. GARCIA rappelle le contexte et la stratégie adoptée par le Comité Syndical ces dernières années

1. Contenir les dépenses de fonctionnement en trouvant des sources d'économies. Ainsi, entre 2020 et 2025, hors études techniques et charges de personnels, les dépenses de fonctionnement sont restées stables, de l'ordre de 40 000 €, et ce malgré la forte inflation des années post-covid.
2. Elargir l'assiette des financements du Syndicat Mixte. Le projet ESCAT en est un bon exemple. La contractualisation avec l'Agence de l'Eau (contrat Eau et Climat) doit également permettre de sécuriser les financements de ce partenaire privilégié.
3. Augmenter les cotisations statutaires jusqu'en 2028 avec un taux annuel de 3,5%, soit légèrement au-dessus de l'inflation.

Pour l'année 2026, il est donc proposé de maintenir ce cap et ce taux d'augmentation. Ceci représente pour l'ensemble des collectivités une augmentation inférieure à 1000 € excepté pour PMM et le CD pour qui l'augmentation reste inférieure à 3 000 €. N. GARCIA précise que les ordres de grandeurs restent donc raisonnables.

Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT qui fait une présentation détaillée de la notice du débat d'orientation budgétaire fournie avec les invitations.

Concernant les orientations de travail pour l'année 2026, M. ASSENS demande si le travail sur la recharge maîtrisée des nappes et en lien avec la proposition du BRGM.

H. TACHRIFT indique qu'il s'agit de deux approches différentes. Celle du Syndicat Mixte consiste à travailler sur des secteurs d'ores et déjà identifiés où la recharge est possible sans grands investissements afin d'aboutir à des applications concrètes rapidement. L'objectif est de travailler avec les ASA, les structures de gestion, les services de l'Etat et les collectivités pour aboutir à des protocoles de recharge opérationnels et reconnus.

A. HARIBOU constate que le Syndicat Mixte manipule de nombreuses données. Il appelle à les valoriser en utilisant l'IA et invite les représentants du Syndicat Mixte à être moins modeste étant donné le travail d'ampleur qui est réalisé.

Etat des finances à l'issue de l'exercice 2025

Comme prévu lors du précédent DOB, l'année 2025 s'est à nouveau caractérisée par un niveau d'activité élevé avec des dépenses réelles qui devraient être de l'ordre de 440 000 € (la moyenne des 10 dernières années est de l'ordre de 380 000 €).

Ce sont à nouveaux les investissements qui présentent un niveau encore élevé, de l'ordre de 60 000 € (alors qu'ils étaient de l'ordre de 20 000 € en 2022 et 2023).

En termes de recette, les aides atteignent, comme en 2024, un niveau élevé, de l'ordre de 244 000 € (la moyenne des 10 dernières années est de 188 000 €) ce qui démontre bien la hausse de l'activité du Syndicat Mixte.

Au terme de l'année 2025, le résultat final devrait être de l'ordre de 137 000 € supérieur de 30 000 € par rapport à l'année précédente. Ce résultat permet une trésorerie suffisante pour le bon fonctionnement du Syndicat Mixte lors des premiers mois de l'année 2026.

Perspectives 2026

L'année 2026 devrait encore se caractériser par un fort investissement, avec la réalisation de nouveaux piézomètres et la poursuite du remplacement des sondes piézométriques et des dépenses concernant les prestations techniques externalisées à la hausse : finalisation de l'étude Nappes 70, de l'étude EDTAPES, prestation Visio etc. De nouvelles actions d'envergures, notamment concernant la recharge maîtrisée des nappes devraient également être initiées.

A l'issue de ces discussions, N. GARCIA propose de prendre acte de la tenue du DOB

La délibération n°5 à la tenue du DOB est adoptée à l'unanimité

3 Gestion du personnel

Mise à jour du RIFSEEP

Le RIFSEEP constitue le cadre du régime indemnitaire dans la fonction publique. Les montants plafonds ont fait l'objet de modifications suite aux derniers arrêtés ministériels. Il est donc proposé de mettre à jour la délibération du Syndicat Mixte relative au RIFSEEP et son article reprenant les plafonds de primes. (Article n°6)

La délibération n°6 relative au RIFSEEP est votée à l'unanimité

4 Dossier technique

Création de l'observatoire des nappes de la plaine du Roussillon

N. GARCIA rappelle qu'en début d'année, l'assemblée avait voté une délibération pour réaliser un outil de centralisation des données relatives aux nappes (données de niveaux d'eau, qualité, prélèvements). Le coût de cette étude avait alors été estimé entre 50 000 et 60 000 €.

Il s'avère que le Syndicat Mixte a pu développer un outil très performant en régie à partir de logiciels libres. Cet outil s'inscrit par ailleurs pleinement dans l'axe 1 (connaissance) du plan de résilience mené par la Préfecture.

Grégoire NADAL, présente l'observatoire construit par le Syndicat Mixte et bientôt disponible sur le site internet du Syndicat

A. HARIBOU milite pour un renforcement de cette compétence en gardant à l'esprit que les géants du numérique travaillent beaucoup dans ce domaine et que la question de la souveraineté numérique est importante.

En l'absence d'autres interventions, N. GARCIA propose de passer au vote pour une délibération permettant l'acquisition du matériel informatique et des prestations informatiques nécessaires pour la mise en œuvre effective de cet observatoire des nappes. Le cout total estimé est de 17 000 € H.T. et une aide de 60% est attendu de la part de l'Agence de l'Eau et la Région.

La délibération n°7 relative à l'observatoire des nappes est votée à l'unanimité.

Réalisation de piézomètres sur la bordure côtière nord

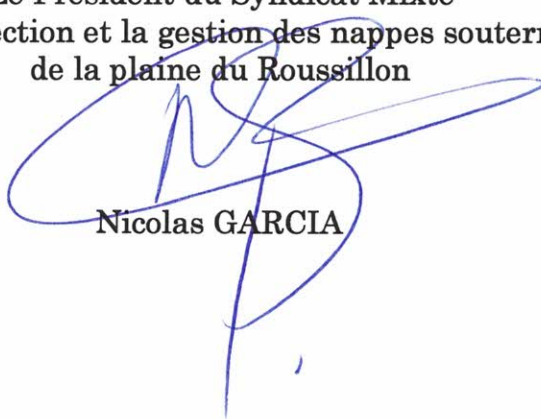
N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter ce dossier. Ce dernier rappelle que les intrusions salines sur la bordure côtière nord constituent une problématique importante et que le Syndicat Mixte a mené une étude importante sur le sujet en 2022. Elle a permis de proposer des modalités de gestion des prélèvements pour prévenir ces intrusions et a également préconisé le renforcement de la surveillance.

Dans ce cadre 3 nouveaux ouvrages doivent être réalisés en 2026 conformément à la délibération prise en 2022 (travaux réalisés sur plusieurs années). Pour ces travaux, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental pour une aide le plus large possible, à savoir 30% sur le montant H.T., sachant que l'Agence nous apporte déjà un soutien à hauteur de 50%.

La délibération n°8 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de piézomètres est votée à l'unanimité.

11h50 : L'ordre du jour étant épuisé, N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses. En l'absence de questions diverses, il clôt la séance.

**Le Président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon**



Nicolas GARCIA